

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2018

---

PLF POUR 2019 - (N° 1490)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CF255

présenté par  
M. Giraud, rapporteur général

-----

### ARTICLE 11 BIS B

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose de supprimer l'article introduit par le Sénat prévoyant de majorer le taux de la réduction d'impôt applicable aux investissements réalisés à Saint-Martin conformément à l'article 199 *undecies* B du CGI.